



juin 2023						
dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
juillet 2023						
dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
août 2023						
dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- Jour férié
- Recyclage Saint-Jean
- Bureau fermé
- Collect des ordures
- X Réunion du conseil
- Recyclage Saint-Joseph & Letellier

www.rmofmontcalm.com

L'ÉTÉ DANS LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE-ROUGE

WOW! Il n'a jamais fait aussi chaud! J'espère que ce bulletin vous trouvera tous en sécurité! L'été s'annonce très chaud. Veuillez donc à prendre des précautions et à vous hydrater!

Vous recevrez prochainement votre (vos) relevé(s) de taxes foncières pour 2023, dont l'échéance est fixée au 31 octobre 2023. Nous sommes très heureux que notre bureau accepte désormais les paiements par carte de débit. Nous acceptons toujours les espèces ou les chèques, et les paiements peuvent également être effectués par le biais de votre banque en ligne pour le règlement des factures. Des réductions pour paiement anticipé sont possibles et les détails seront inclus dans vos relevés. Nous n'incluons pas de demande de drainage cette année, mais si vous souhaitez demander des travaux de drainage, vous pouvez contacter le bureau de la M. r.

Les activités estivales normales sont bien engagées avec nos programmes de dépoussiérage, de gravillonnage et de creusement de fossés, d'entretien et de réparation des routes, d'embellissement de la communauté et bien d'autres choses encore. Le service des travaux publics et les entrepreneurs sont toujours très occupés par les travaux de remise en état après l'inondation de 2022.

Notre bureau tient à féliciter l'Association athlétique de Letellier pour l'achèvement du nouveau projet de terrain de jeu! Leur équipe de bénévoles dévoués a passé beaucoup de temps à collecter des fonds et a organisé une campagne de construction éclair à la fin du mois de mai pour l'installer!

De la part du conseil et du personnel de la municipalité, nous espérons que vous passerez un été agréable et en toute sécurité!

Jolene Bird, directrice générale



Slushies maison

Les sorties au cinéma sont peut-être suspendues pour l'été, mais vous pouvez préparer ce classique glacé à la maison avec seulement quelques articles ménagers. Voici tout ce dont vous avez besoin :

Fournitures :

- 6 tasses de glace/votre malaxeur
- 2 tasses d'eau gobelets et pailles pour le service
- 1/2 tasse de sucre
- 1 sachet de mélange pour boisson (choisissez cerise ou framboise bleue pour qu'il ait le même goût que celui que l'on trouve au cinéma)

Instructions :

- Demandez à vos enfants d'ajouter chaque ingrédient dans le malaxeur (sous la surveillance d'un adulte, bien sûr)
- Une fois qu'ils ont tout combiné, mixez les ingrédients jusqu'à ce que la glace ait la consistance d'un slushie (elle doit encore contenir de petits morceaux de glace). Veuillez à ne pas trop mélanger, afin que votre mélange pour slushie ne devienne pas aqueux.
- Versez votre mélange dans des gobelets et savourez-le en regardant un film et en grignotant du maïs soufflé.



Suivez-nous sur les médias sociaux

et inscrivez-vous à nos envois de courriels!



@rmofmontcalm

Heures pour la station de transfert

MARDI & MERCREDI	11h00 à 17h00
JEUDI	10h00 à 19h00
 VENDREDI	10h00 à 17h00
SAMEDI	09h00 à 16h00

Permis de construction

Saviez-vous que vous avez besoin d'un permis pour:

- ◇ La réparation de fondations
- ◇ Les silos à grains et les ateliers d'usinage
- ◇ La démolition, l'enlèvement partiel de bâtiments ou de structures;
- ◇ Les clôtures
- ◇ Les bains à remous et les piscines
- ◇ Les terrasses

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour:

- ◇ Le remplacement du stuc, du bardage ou des bardeaux
- ◇ Le remplacement de portes lorsque l'ouverture n'est pas agrandie ou réduite
- ◇ Le ragréage, la peinture et la décoration

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre bureau au (204)737-3371



Les factures d'eau sont
due le 20 juillet 2023



Bureau de la MR de Montcalm: (204) 737-2271 Fax:(204) 737-2326 Travaux Publics: (204) 758-3824

info@rmofmontcalm.com

Heures de bureau: lundi au vendredi 8h30 à 16h30 / Fermé de 12h00 à 13h00 pour dîner

D. u. I. de Saint-Jean-Baptiste :

Au Manitoba, on ne peut pas entamer une conversation sans parler de la météo. Vivement un été long et chaud, bien mérité, avec des précipitations opportunes!

Si vous avez emprunté la rue Caron récemment, il est impossible de ne pas avoir remarqué la chaise Adirondack géante. Ce projet est une initiative marketing et touristique pour les communautés bilingues membres de l'Association des communautés bilingues du Manitoba (AMBM). Nous avons reçu l'une des onze nouvelles chaises commandées dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds d'aide au tourisme pour la région des Prairies. La chaise pèse plus de 300 livres et doit être placée dans une zone qui encourage l'exploration par les visiteurs. Nous encourageons tout le monde à monter, à prendre des photos et à les partager sur les médias sociaux. L'AMBM prévoit de lancer un concours pour encourager les gens à découvrir les chaises dans leurs communautés bilingues cet été.

Avec le soutien et l'aide financière de l'AMBM, le D. u. I. remplace les panneaux d'entrée à chaque extrémité de la communauté. Nous sommes impatients d'introduire un nouveau design qui sera plus représentatif de notre identité actuelle. Restez à l'écoute!

Nous sommes toujours fiers de la solide base de bénévoles de notre communauté et nous continuons à compter sur ces groupes et ces personnes pour faire avancer les choses. Dans ce contexte, le D. u. I. engage des fonds pour recruter un organisateur d'événements afin d'aider à l'organisation de manifestations communautaires.

Tous les propriétaires recevront leurs factures de taxes foncières 2023 dans les prochaines semaines. Cette année, la date d'échéance des taxes est le mardi 31 octobre 2023.

Si vous payez vos impôts fonciers en avance, vous bénéficiez d'une remise pour paiement anticipé!

1,00% pour les mois de juin et juillet
0,75% pour le mois d'août
0,25% pour le mois de septembre

Événements d'été près de chez nous :

Foire de Niverville
♦ 9 et 10 juin 2023

Festival du patrimoine de Montcalm
♦ 10 et 11 juin 2023

Tournoi de balle familial Letellier
♦ 15 juillet 2023

Fête d'été Cheyenne
♦ 14 et 15 juillet 2023

Manitoba Stampede
♦ 21 au 23 juillet 2023

Festival du tournesol du Manitoba
♦ 28 au 30 juillet 2023

Festival des prunes de Plum Coulee

♦ 18 au 20 août 2023

Vous ne pouvez pas vous rendre sur place pendant les heures de bureau pour payer votre facture? Pas de problème! Nous disposons désormais d'une boîte de dépôt installée à l'extérieur de nos portes d'entrée. Nous acceptons également les paiements par carte de débit et par carte bancaire pour votre commodité!



SEINE RAT ROSEAU
WATERSHED DISTRICT

Attention Farmers!!

WE HAVE FUNDING AVAILABLE

Transitioning Cultivated Land to Perennial Grasses

Livestock Watering Systems	Rotational Grazing
Water Storage / Retentions	Nitrogen Management
Riparian Fencing	Erosion Control
Pasture Diversification	Cover Cropping

Manitoba Association of Watersheds ALUS CONSERVATION & GROW TRUSTS GROW Manitoba

Contact us with your project idea
204-326-1030 www.srrwd.ca info@srrwd.ca

La M. r. de Montcalm aimerait rappeler ce qui suit à tous ceux qui ont des animaux domestiques :

- ♦ Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence lorsqu'ils sont à l'extérieur;
- ♦ Ramassez les excréments de votre animal afin de contribuer à la propreté et à la sécurité de nos communautés;
- ♦ Des aboiements ou des miaulements continus peuvent perturber vos voisins;
 - ♦ Il est interdit au propriétaire ou à la personne responsable d'un animal de le laisser en liberté;
- ♦ Tous les chiens âgés de plus de 4 mois doivent être titulaires d'une licence (disponible au bureau de la M. r.);
- ♦ Tous les animaux de la maison doivent avoir leurs vaccins à jour en permanence;
- ♦ Il est interdit de posséder, d'héberger, de garder ou de détenir dans ses locaux plus de 3 chiens ou 5 chats à la fois (âgés de plus de 4 mois).

